

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 OCTOBRE 2024

## DÉCISION D'AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE PROJET

DEMANDE D'INTERVENTION :	<b>Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie</b> (Département de l'Eure)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :	Délibérations du Conseil communautaire du 05 avril 2022 et du Bureau Communautaire du 14 mai 2024 d'Evreux Portes de Normandie sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat du bien dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section BN n°252, 352p, 283p, 24, 21 et section BO n°416p, d'une superficie globale d'environ 17 500 m <sup>2</sup> , sises rue Aristide Briand et rue du Domaine à Evreux.
POS/PLU :	PLUi approuvé le 17/12/2019 : zones UBm (zone d'extension urbaine mixte)  Augmentation, à la demande de la Communauté Urbaine Evreux Portes de Normandie, de l'enveloppe projet, de l'opération OPE2024085 27 - EPN - "EVREUX / ANCIENNE USINE NAVARRE", afin de permettre le règlement des frais notariés à la suite de l'acquisition du bien.
PROJET :	Cette acquisition est intervenue dans la perspective des travaux de désamiantage et de déconstruction du site réalisés par l'EPF de Normandie, dans le cadre de la convention Région Normandie / E.P.F. de Normandie 2022/2026 portant sur le cofinancement et la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de résorption de friche. Le cas échéant, le projet de la collectivité sur ce site est le développement d'usages récréatifs et culturels en lien avec l'Iton et le bâtiment des abeilles.
COMITE D'ENGAGEMENT :	<b>27 janvier 2025 – Avis favorable</b>
PROPRIÉTAIRES :	Communauté Urbaine Evreux Portes de Normandie
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis du 22/04/2024 ; acquisition à l'euro symbolique
IMPUTATION :	<b>OPE2024085 - 27 – EPN « EVREUX / ANCIENNE USINE NAVARRE »</b> Enveloppe projet initiale : 2 000 € HT + augmentation enveloppe : 5 000 € HT = enveloppe nouvelle : 7 000 € HT.

La présente décision vaut avenant au Programme d'Action Foncière de la Communauté d'agglomération Grand Evreux Agglomération (devenue Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie au 01/01/2017).

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Signé le 01-03-2025

*Gilles Gal*

✓ Certified by  yousign

**L'adjointe au secrétaire général  
pour les affaires régionales  
responsable du pôle  
Politiques Publiques**

*Corinne GOILLOT*

**Corinne GOILLOT**

13 MARS 2025

